



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

DGF - Communes des Ardennes

Question écrite n° 10071

Texte de la question

M. Pierre Cordier appelle l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur sur le montant versé aux communes des Ardennes dans le cadre de la dotation globale de fonctionnement (DGF). La DGF se compose de plusieurs dotations : une dotation forfaitaire et, pour certaines communes, des dotations de péréquation : DSU (dotation de solidarité urbaine), DNP (dotation nationale de péréquation) et DSR (dotation de solidarité rurale), elle-même faite de trois composantes : bourg-centre, péréquation et cible. Il lui demande de bien vouloir lui communiquer, sous forme de tableau, les montants alloués par type de dotation, commune par commune, depuis 2015 dans les Ardennes.

Texte de la réponse

La dotation globale de fonctionnement (DGF) totale des communes du département des Ardennes s'élève à 67 274 777 euros en 2018, soit une augmentation de 863 996 euros par rapport au montant total de DGF notifié à ces communes en 2017 (66 410 781 euros). Ce montant était de 70 384 857 euros en 2015 et 67 001 913 euros en 2016. Ainsi, les communes ont bénéficié de l'absence de contribution au redressement des finances publiques pour 2018 et de la hausse de l'enveloppe dédiée aux dotations de péréquation, adoptée en loi de finances pour 2018. De manière individuelle, sur les 452 communes du département, 188 communes enregistrent une diminution de leur DGF entre 2017 et 2018, soit 42 % des communes du département. Réciproquement, 261 communes connaissent une augmentation de leur DGF entre 2017 et 2018, soit 58 % des communes du département. Les évolutions individuelles de DGF entre 2017 et 2018 portent essentiellement sur les dotations de péréquation (dotation de solidarité rurale et/ou dotation nationale de péréquation) et sont causées par les évolutions du potentiel financier par habitant entre 2017 et 2018. Les montants individuels notifiés aux communes du département des Ardennes depuis 2014 sont disponibles par type de dotation sous format réutilisable et exploitable sur le site internet de la direction générale des collectivités locales à l'adresse : http://www.dotations-dgcl.interieur.gouv.fr/consultation/dotations_en_ligne.php. Ont également été mis à disposition sur le même site l'ensemble des données, critères et étapes de calcul ayant permis de déterminer le montant des attributions individuelles de DGF en 2018.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Cordier](#)

Circonscription : Ardennes (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10071

Rubrique : Communes

Ministère interrogé : [Intérieur](#)

Ministère attributaire : [Intérieur](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [3 juillet 2018](#), page 5696

Réponse publiée au JO le : [28 août 2018](#), page 7649